

Date de convocation : 04 avril 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 15

Etaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Daniele, Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration :

Mme NADAL Karine (FATACCIOLI Loïc), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH), Mme MAYEN Claudine (JEANJEAN Régine), M. REVERSAT Jean (BRIDIER Bernard), M. TALTAVULL Emmanuel (GOLENDORF Yolande)

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Convention occupation du domaine public avec ESCA'LLARGUES

Rapporteur : Mme Corinne Peyrard, 3^{ème} Adjointe au Maire

Madame Peyrard rappelle qu'en 2013, à l'initiative de la Mairie de Boisseron, accompagnée par la Région Languedoc-Roussillon, le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de Commune du Pays de Lunel, les anciennes carrières situées rue de la carrière à Boisseron ont été réaménagées en site sportif et culturel : Site d'escalade, Mini via-ferrata, Aménagement des accès, Scène de spectacle, Parking, Éclairage. Un tel lieu nécessite un suivi régulier par une organisation compétente dans le domaine des activités de pleine nature, notamment des activités d'escalades.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre les deux parties, nommées ci-dessus, afin d'assurer la gestion, l'utilisation et l'animation du site sportif (voies escalades) des anciennes carrières situé rue de la carrière à Boisseron.

L'objectif de ce partenariat est de permettre à tous d'utiliser au mieux ce site d'activités des Anciennes carrières de Boisseron, en assurant :

- Un suivi et entretien régulier du site ;
- Une valorisation de ce site au regard de la population locale (exemple : mouv'in, écoles, particuliers...);
- Une sensibilisation des usagers aux bonnes techniques et pratiques des activités de pleine nature ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 034-213400336-20240408-202424-DE

Berger
Levrault

- Une coordination des utilisations du site entre les différents acteurs (particuliers, moniteurs, associations, écoles, centre de loisirs...);
- Une évolution du site en fonction des attentes des différents usagers.

Le conseil délibère à l'unanimité et :

- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer au nom du Conseil municipal la convention d'occupation du domaine avec ESCA'LLARGUES

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



Secrétaire de séance, Bernard Bridier

